



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-776-543 du 16/04/2018

APPEL A CANDIDATURE : POSTES EN MILIEU PENITENTIAIRE

Références : Circulaire n°2011-239 du 08/12/2011 : enseignement en milieu pénitentiaire : circulaire d'orientation - Décret n°71-685 du 18 août 1971 relatif à la rémunération des cours professés dans les établissements pénitentiaires et instituant une indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire - Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017 portant attribution d'une indemnité de fonction particulière à certains personnels enseignants du second degré

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Chef de bureau de la coordination mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - mail : william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr

Deux postes d'enseignant en milieu pénitentiaire sont à pourvoir à la rentrée scolaire 2018 :

- Professeur de lycée professionnel Mathématiques/Sciences au centre pénitentiaire de Luyes-Aix en Provence
- Enseignement technologique et création numérique à l'établissement pénitentiaire pour mineurs Marseille-La Valentine

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



FICHE DE POSTE

année 2018/2019

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Professeur de lycée professionnel Mathématiques/Sciences au centre pénitentiaire de Luynes-Aix en Provence
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste à l'unité locale d'enseignement (ULE). Animée par un enseignant-responsable local de l'enseignement, l'équipe se compose de 7 enseignants titulaires, un formateur MLDS et 18 enseignants intervenant en vacations. La capacité d'accueil du centre pénitentiaire est de 1 343 personnes détenues hommes, dont 25 mineurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011), en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"> • de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, • de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	Accompagner la préparation de jeunes majeurs, en situation de décrochage scolaire, en particulier aux diplômes du CAP (Vente et MBC) pour un passage des épreuves en détention. Proposer des aménagements pédagogiques pour installer des évaluations de type CCF et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes (déconnectées du rythme de l'année scolaire).
	COMPETENCES	- s'adapter à un milieu professionnel contraint ; - disposer de bonnes connaissances des différents parcours de formation ; - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 18h hebdomadaires, possibilité d'annualiser sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2105,63 € (décret 71-685) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€ (montants à la date de publication)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par la voie hiérarchique pour le mercredi 9 mai 2018 à Monsieur le directeur de l'unité pédagogique régionale pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par une commission Education Nationale/Administration Pénitentiaire prévue le mardi 15 mai 2018, 14 heures . L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille		



FICHE DE POSTE année 2018/2019

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Enseignement technologique et création numérique à l'établissement pénitentiaire pour mineurs Marseille-La Valentine
	PLACE DU POSTE	L'enseignant (professeur de technologie de préférence) est employé à temps plein, en détention, sur un poste à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille-La Valentine (EPM). L'équipe se compose de 10 enseignants, 1 PsyEN et un formateur MLDS, placée sous l'autorité de la directrice des enseignements, proviseur adjoint de l'unité pédagogique régionale. La capacité d'accueil de l'EPM est de 59 mineurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011), en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"> • de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, • de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	L'enseignant recruté participe au bilan de positionnement à l'arrivée en détention, il sera chargé de définir, collectivement, le profil numérique du jeune. Sans connexion internet et en utilisant les outils numériques, l'enseignant conduit une pédagogie de projet sur des temps courts, en tenant compte des entrées et des sorties permanentes. Son enseignement s'inscrit dans le parcours Avenir pour des jeunes majoritairement en situation de décrochage scolaire. L'enseignant intervient dans de petits groupes-classe. Le temps de détention moyen est inférieur à 3 mois (mais pouvant aller de 3 semaines à plus d'un an pour certains).
	COMPETENCES	- s'adapter à un milieu professionnel contraint ; - intégrer la démarche de projet collectif ; - développer des supports numériques adaptés à un public majoritairement en situation de décrochage scolaire avec des entrées et sorties permanentes de cours ; - intégrer l'apprenant dans une démarche pédagogique de projet et de production collaborative.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 18h hebdomadaires, annualisées sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2105,63 € (décret 71-685) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€. (montants à la date de publication)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par la voie hiérarchique pour le mercredi 9 mai 2018 à Monsieur le directeur de l'unité pédagogique régionale pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par une commission Education Nationale/Administration Pénitentiaire prévue le lundi 14 mai 2018, 14 heures . L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.
	Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille	